

Ecrit par le 22 juillet 2024

# Grand Avignon : Permis de construire confirmé pour la recyclerie d'Agroparc



Le juge des référés vient de rejeter la requête déposée par un certain nombre de riverains, visant à suspendre l'exécution du permis de construire délivré au Grand Avignon pour la réalisation d'une recyclerie dans la zone d'activités d'Agroparc.

## **Le juge souligne la dimension écologique du projet**

« Le juge considère en effet que le site d'implantation de la future recyclerie, dans un zonage à vocation multiple à proximité d'un aéroport, ne fait l'objet d'aucune protection environnementale particulière et il souligne la 'dimension écologique du projet', explique la Communauté d'agglomération du Grand Avignon qui porte le projet. Pour toutes ces raisons, les requérants n'étaient pas fondés à soutenir que le projet devait être soumis à la réalisation d'une étude environnementale. Le Grand Avignon a en effet respecté toutes les procédures administratives dans ce dossier. »

Ecrit par le 22 juillet 2024



La futur déchetterie d'Agroparc devrait permettre à la Communauté d'agglomération du Grand Avignon d'atteindre ses objectifs en matière de recyclage des déchets.

### **Premier coups de pioches prévus pour l'été prochain**

Pour rappel, ce projet comprend une déchetterie nouvelle génération, à plat et couverte pour empêcher les nuisances sonores s'étendant sur 5 575m<sup>2</sup>, une recyclerie, située à côté de la déchetterie de 1 615m<sup>2</sup> pour développer une politique de réutilisation des déchets (objets, mobiliers...), une zone pédagogique accueillant des scolaires (400m<sup>2</sup>) ainsi que des locaux destinés à accueillir le service environnement-déchets du Grand Avignon (817m<sup>2</sup>). L'ensemble, imaginé par le cabinet héraultais [Dalby architectes](#), s'étendra sur un terrain de 16 000m<sup>2</sup> situé en prolongement de la rue Lucie-Aubrac.

Cette 'déchetterie modèle', qui devrait permettre de traiter 5 000 à 7 000 tonnes de déchets par an, sera amenée à prendre le relais de celle de Montfavet qui sera fermée quand celle-ci entrera en service. Les travaux devraient débuter cet été.

[Lire également : Pour Zap Agroparc, ce n'est pas encore fait pour la future déchetterie du Grand Avignon](#)

L.G.

## Carpentras : 68kg de déchets ramassés lors de la clean walk organisée par JusteBio



Vendredi 17 mars, à la veille de la Journée Mondiale du Recyclage, [JusteBio](#) a organisé une Clean Walk qui a réuni une trentaine de participants et permis de ramasser près de 70kg de déchets.

Les deux engagements au quotidien de [JusteBio](#), PME basée à Carpentras, sont la lutte contre les emballages polluants et le gaspillage alimentaire. Pour respecter ses engagements, JusteBio a décidé

Écrit par le 22 juillet 2024

d'organiser vendredi 17 mars, à la veille de la Journée Mondiale du Recyclage, une Clean Walk inter-entreprises dans la zone de Bellecour à Carpentras.

« Il était logique qu'en tant qu'acteur engagé nous décidions d'une action écocitoyenne sur notre territoire en faisant participer nos collaborateurs, raison pour laquelle la 1<sup>ère</sup> Clean Walk a eu lieu aujourd'hui à midi... Edition 1 mais avec la volonté de pérenniser ce rendez-vous et de le renouveler éventuellement plusieurs fois dans l'année. » expliquent les organisateurs de l'opération.

Munis de kits fournis par [la Cove](#) et le Crédit Agricole Montoux (gants, sacs et pinces de ramassage), l'opération a réuni une petite trentaine de participants, dont [Relais Vert](#) et l'ESAT de Carpentras, pour sa première édition. A l'issue de la marche, une caractérisation a eu lieu pour évaluer le type de déchets ramassés et le poids. En moins d'une heure, cette marche de nettoyage a permis de ramasser 68kg de déchets : 26 kg de verres, 27 kg d'ordures ménagères et 15 kg de tri.

L'opération s'est conclue par un déjeuner réalisé par une cheffe végétale locale et offert à tous les participants.

---

## Ce qui attend les Vauclusiens à partir de 2024 avec la loi sur le compostage obligatoire

Ecrit par le 22 juillet 2024



**D'ici la fin de l'année, tous les ménages Vauclusiens devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre de cette disposition devront leur proposer des moyens de tri à la source, conjoints ou complémentaires, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, compostage individuel ou collectif...**

« Dans bientôt moins de 10 mois, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, [selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement](#) », explique le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

La mise en œuvre de cette disposition, [introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, repose sur les collectivités territoriales](#) (communes ou communautés de communes), qui devront proposer les solutions permettant d'effectuer ce tri à la source, chez vous. Plusieurs dizaines de collectivités ont déjà aménagé cette obligation.

Actuellement, les biodéchets représentent 30% du contenu de la poubelle résiduel des Français, soit un

Ecrit par le 22 juillet 2024

tiers de résidus non triés par les ménages.

Ces solutions sont multiples, conjointes ou complémentaires, en fonction de la situation des communes (urbaines, rurales) et des ménages concernés (en appartement, en pavillon) : elles peuvent passer par la mise à disposition de composteurs individuels, ou collectifs (pour un immeuble, une rue, un quartier), de poubelles individuelles ou de conteneurs collectifs pour une collecte spécifique en benne à ordures, comme il en existe déjà pour les emballages ou le verre.

### [Télécharger le guide : Comment réussir son compost ?](#)

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost ou de combustible (méthanisation), ces biodéchets\* constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

Cette obligation de tri à la source des biodéchets ne concerne pour le moment que les entreprises et les collectivités, dont la production annuelle dépasse 10 tonnes ou 60 litres pour les huiles, volume qui a été abaissé à 5 tonnes au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avant la suppression de ce minimum et l'alignement sur les ménages au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour le moment, il n'y a aucun risque de sanction financière à ne pas réaliser son compostage. Même si la loi indique « tout professionnel ou citoyen doit disposer d'une solution de collecte et de traitement des biodéchets », le texte ne prévoit aucune amende en cas de non-respect au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cependant, il existe une sanction pour non-respect du règlement de collecte des ordures ménagères prévoyant une amende de 2e classe (amende de plus de 150€ - Art. 131-13 du Code Pénal) pour non-respect des conditions fixées par le règlement de collecte.

*\*Selon l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement, les biodéchets sont « les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».*

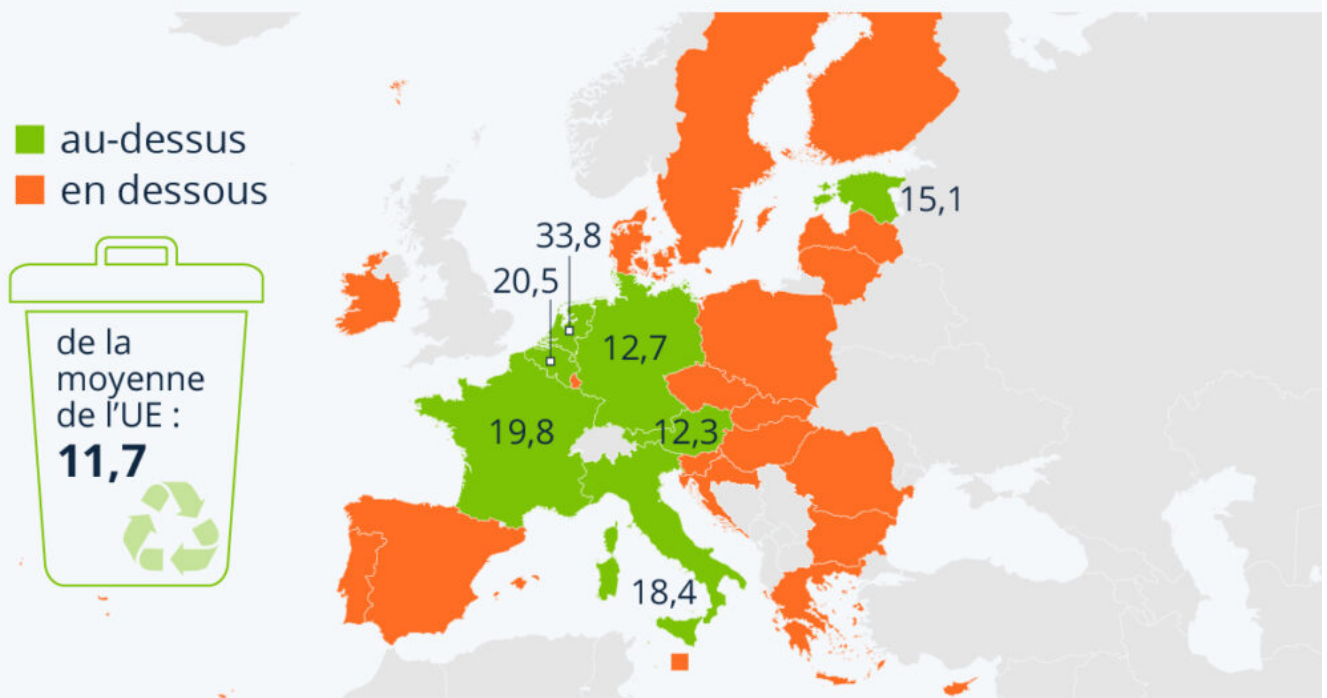
---

## Les Pays-Bas, champions du recyclage

Écrit par le 22 juillet 2024

# Les Pays-Bas, champions du recyclage

Taux d'utilisation circulaire de matière dans une sélection de pays européens en 2021 (en %) \*



\* matériaux issus de déchets recyclés.

Source : Eurostat



**statista**

Le [recyclage](#) représente un levier efficace pour contrecarrer la consommation élevée de [ressources](#). Dans l'Union européenne, les Pays-Bas sont en tête dans ce domaine : dans ce pays, les matériaux recyclés (plastiques, fibres naturelles, métaux) représentent 34 % des ressources utilisées dans les processus de production nationaux. Comme le montre notre graphique basé sur les [données](#) d'Eurostat, la Belgique arrive en deuxième position des pays de l'UE 27 qui recyclent le plus : le taux d'utilisation circulaire de

Écrit par le 22 juillet 2024

matière y est de 21 %. Avec un pourcentage de 19,8 %, la France dépasse également de loin la moyenne européenne de 12 % et se place ainsi en troisième position de ce classement. Parmi les sept pays qui se situent au-dessus de la moyenne européenne, on trouve encore l'Italie (18 %), l'Estonie (15 %), l'Allemagne (13 %) et l'Autriche (12 %). La Roumanie est le pays le moins bien classé, avec un taux de 1 %.

De Claire Villiers pour [Statista](#)

---

## Le poids de nos déchets électroniques

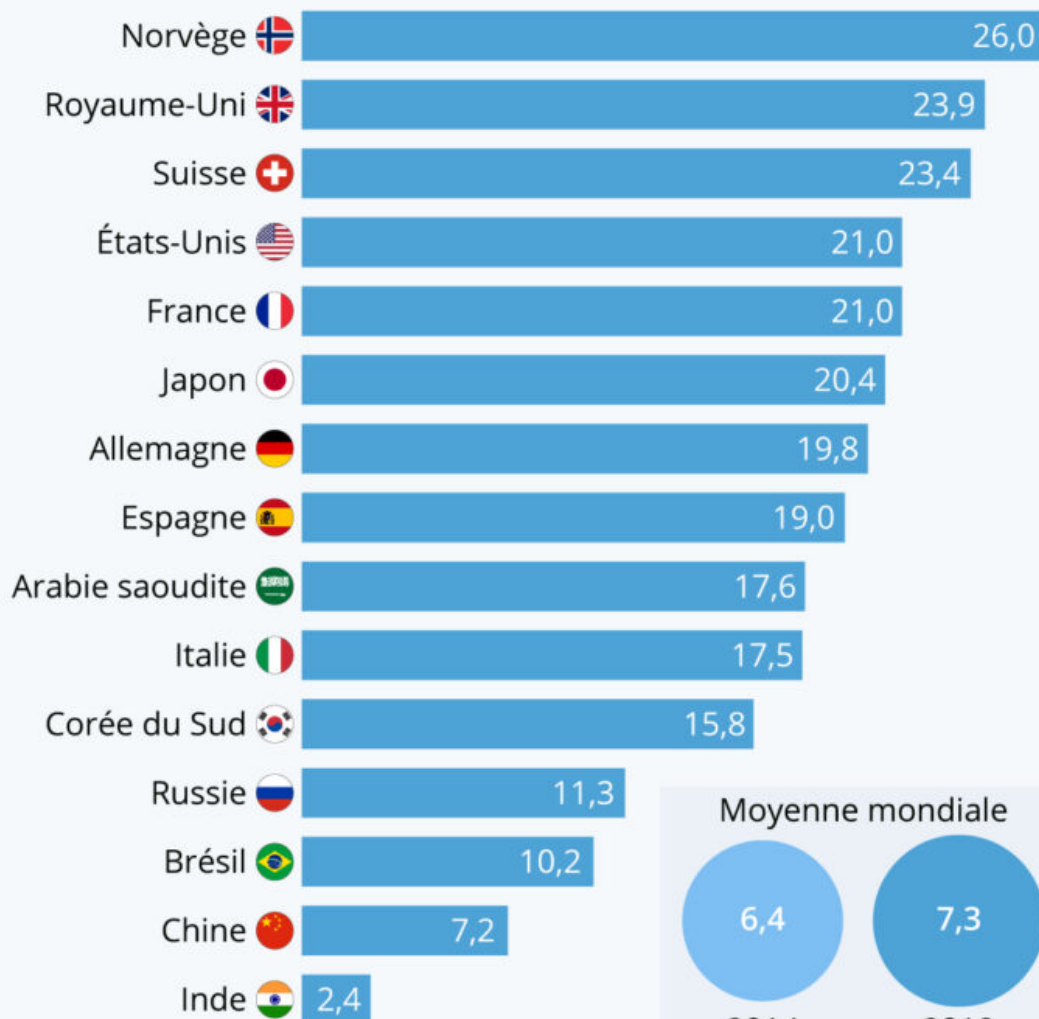


Ecrit par le 22 juillet 2024

# Le poids de nos déchets électroniques



Estimation du poids total de déchets électroniques générés par habitant en 2019, en kg \*



\* dans une sélection de pays

Source : The Global E-waste Monitor 2020



statista

Ecrit par le 22 juillet 2024

54 millions de tonnes. C'est le volume de déchets électroniques qui a été généré dans le monde en 2019, en hausse de 21 % en seulement cinq ans, selon le dernier rapport [Global E-waste Monitor](#) des Nations Unies. L'étude prédit également que la quantité de déchets électroniques atteindra 74 millions de tonnes d'ici 2030, faisant de ces déchets le flux de déchets ménagers qui connaît la croissance la plus rapide au monde, alimentée notamment par la hausse de la consommation d'équipements, leur [cycle de vie court](#) et peu d'options de réparation. En 2019, seuls 17 % des déchets électroniques mondiaux ont été collectés et recyclés, selon les estimations.

Le plus grand producteur de déchets électroniques au monde est la Chine, avec environ 10 millions de tonnes en 2019, suivie par les États-Unis (6,9 millions de tonnes) et l'Inde (3,2 millions de tonnes). Cependant, si l'on regarde le volume rapporté à la population, les Chinois sont loin d'être les premiers avec 7,2 kilos générés par habitant, ce qui correspond finalement à la moyenne mondiale.

Ce sont les pays scandinaves et le Royaume-Uni qui génèrent le plus de déchets électroniques par tête, avec par exemple 26 kilos par an pour les Norvégiens et 24 kilos pour les Britanniques. Les Français font également partie, comme les Américains, les Suisses et les Japonais, de la quinzaine de pays développés où le volume annuel de déchets dépasse 20 kilos par habitant. Selon les [chiffres](#) d'Eurostat, seul un peu plus du tiers des déchets électroniques étaient recyclés en France en 2018.

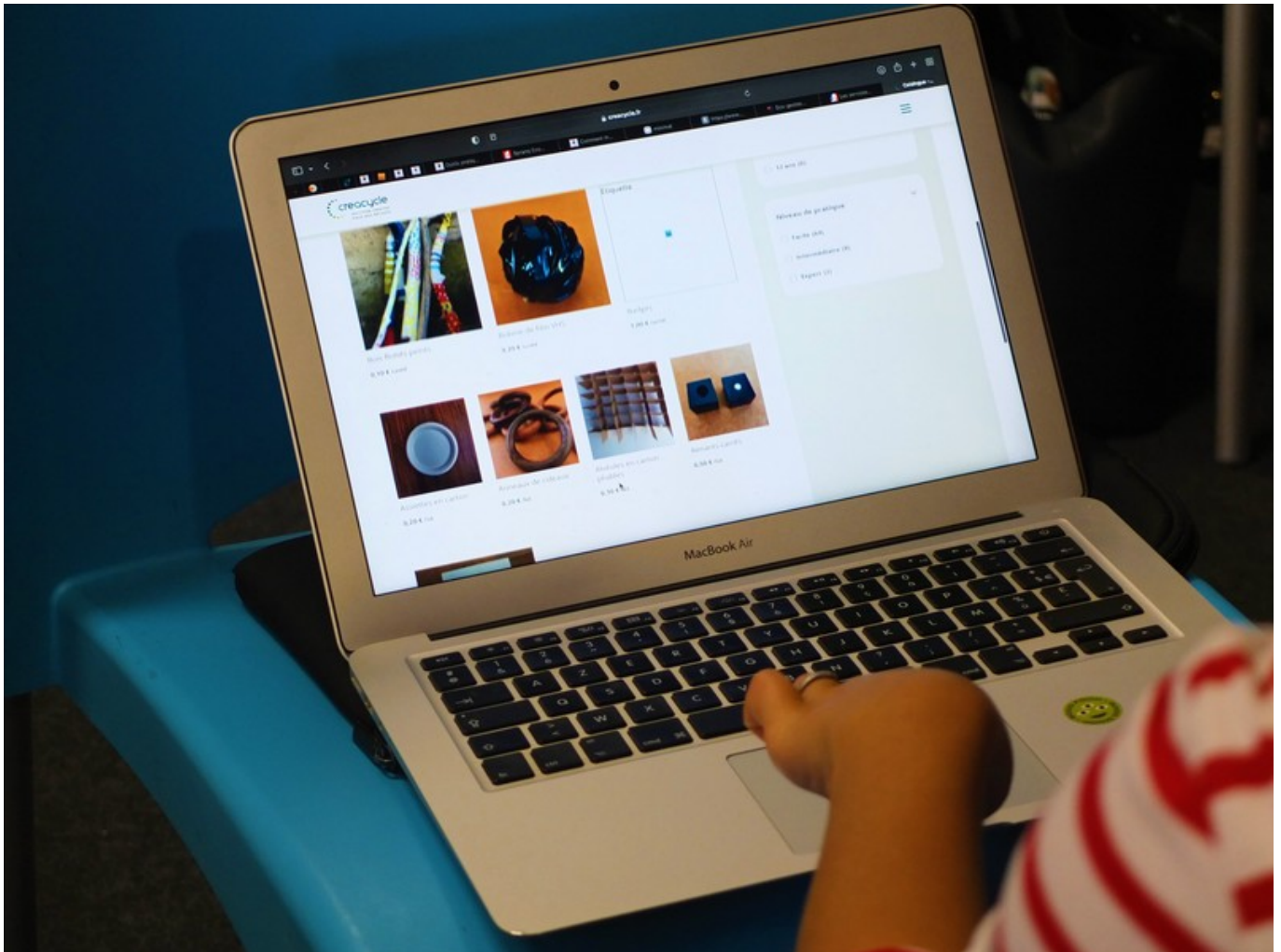
À l'opposé de l'échelle, c'est en Afrique que la production de [déchets](#) de ce type est la moins élevée : de l'ordre de 500 grammes par habitant par an dans des pays comme le Niger, le Mozambique ou l'Éthiopie. Malheureusement, ce n'est pas pour autant que la région est préservée de l'accumulation de ces déchets dangereux, puisque que de nombreux pays européens [continuent d'y exporter](#) leurs équipements électroniques défectueux malgré la Convention de Bâle de 1992.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

---

## Créacycle : l'outil du Grand Avignon pour développer l'économie circulaire

Ecrit par le 22 juillet 2024



L'association avignonnaise **Les Petites choses**, spécialisée dans la revalorisation des déchets, vient d'inaugurer la plateforme **Créacycle**, un outil numérique conçu pour le territoire du Grand Avignon afin d'y développer l'économie circulaire et réduire les déchets d'activité.

L'objectif de Créacycle est de proposer une solution créative pour les déchets du Grand Avignon. Pour ce faire, la plateforme propose notamment de collecter les matières avant qu'elles ne deviennent déchets auprès des entreprises et structures du bassin de vie d'Avignon afin de leur donner une nouvelle vie pour créer une économie circulaire créative. La matière est alors détournée de son usage initial.

Cette plateforme propose également un catalogue aux professionnels, qu'ils soient issus du domaine de l'éducation, de l'animation, de la petite enfance ou de la culture, regroupant du matériel écoresponsable fabriqué à partir de récupérations 100% locales. Les particuliers ne sont pas laissés de côté. Eux aussi, peuvent utiliser Créacycle pour apprendre à mieux connaître le concept du surcyclage, ses acteurs locaux et ses ressources.

Écrit par le 22 juillet 2024

Ce projet est financé dans le cadre du programme [Life Ip Smart Waste](#) et soutenu par l'Union Européenne, l'État, la Région Sud, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, la Ville d'Avignon et la Commission Philanthropique de la Caisse d'Épargne.

V.A.

## Déchets : Les Vauclusiens champions régionaux du recyclage en 2021



En 2021, les Vauclusiens ont trié +5,8% d'emballages et papiers par habitant de plus qu'en 2020. Le département affiche la plus forte hausse de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur devant les Alpes-

Ecrit par le 22 juillet 2024

Maritimes (+4,4%), les Alpes-de-Haute-Provence (+2,4%), le Var (+2,3%), les Bouches-du-Rhône (+1,5%) et les Hautes-Alpes (-2,3%).

De quoi permettre à l'ensemble de la région d'afficher un bilan aligné sur la moyenne des performances nationales en matière de tri (+3% entre 2020 et 2021).

Ces résultats s'expliquent notamment par les efforts continus des consommateurs et par la simplification du geste de tri, permettant de trier tous les emballages, sans distinction. Ce programme qui poursuit son déploiement sur l'ensemble du territoire, concernait 73% des habitants de la région Sud fin 2021 (100% à partir de novembre 2022).

En effet, selon [Citeo](#), dans les communes où le tri est simplifié, on recycle, en moyenne, 3kg d'emballages légers (papier-carton, acier, aluminium, plastique) de plus par habitant que dans d'autres villes, dont 2,5kg d'emballages en plastique supplémentaire. Ainsi, la simplification du geste de tri permet de collecter de nouveaux emballages plastiques afin de développer des filières de recyclage à grande échelle pour les matériaux peu ou pas encore recyclés aujourd'hui (PS, PET opaque,...).

### En volume, les Hautes-Alpes restent premier

En termes de volumes, en 2021 chaque habitant de la région Sud a trié en moyenne 53,1kg\* d'emballages ménagers contre 69kg sur l'ensemble de l'Hexagone.

A ce jeu-là, c'est le département des Hautes-Alpes qui affiche le meilleur bilan avec 101,7kg triés en 2021. Il devance ceux des Alpes-de-Haute-Provence (70,8kg), du Var (69,6kg), du Vaucluse (62,4kg\*\*), des Alpes-Maritimes (55,3kg) et des Bouches-du-Rhône (36kg).

Au total, en 2021, le geste de tri des 5 millions d'habitants de la région Sud a permis de recycler 207 401 tonnes d'emballages ménagers, soit plus de 18 675 tonnes (+9,9%) qu'en 2020. Concernant les papiers graphiques, 56 392 tonnes ont été recyclés, soit 11 621 tonnes de moins (-17,1%) qu'en 2020. Citeo constate aussi 77 670 tonnes d'emballages légers, soit +17,5% ainsi que 129 731 tonnes pour les emballages en verre (+5,8%).

### L'innovation au service du tri

Citeo souligne également l'importance de l'innovation des collectivités en matière de performance du tri. L'entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers cite ainsi un exemple vauclusien avec « [l'installation d'un kiosque de tri incitatif sur le parking de l'Hyper U de Pertuis](#) en partenariat avec Suez, Pellenc ST. Grâce à ce dispositif : 845 000 emballages ont déjà été collectés, ce qui représente plus 25 tonnes d'emballages, en un an et demi, soit une moyenne de 47 000 emballages déposés par mois. »

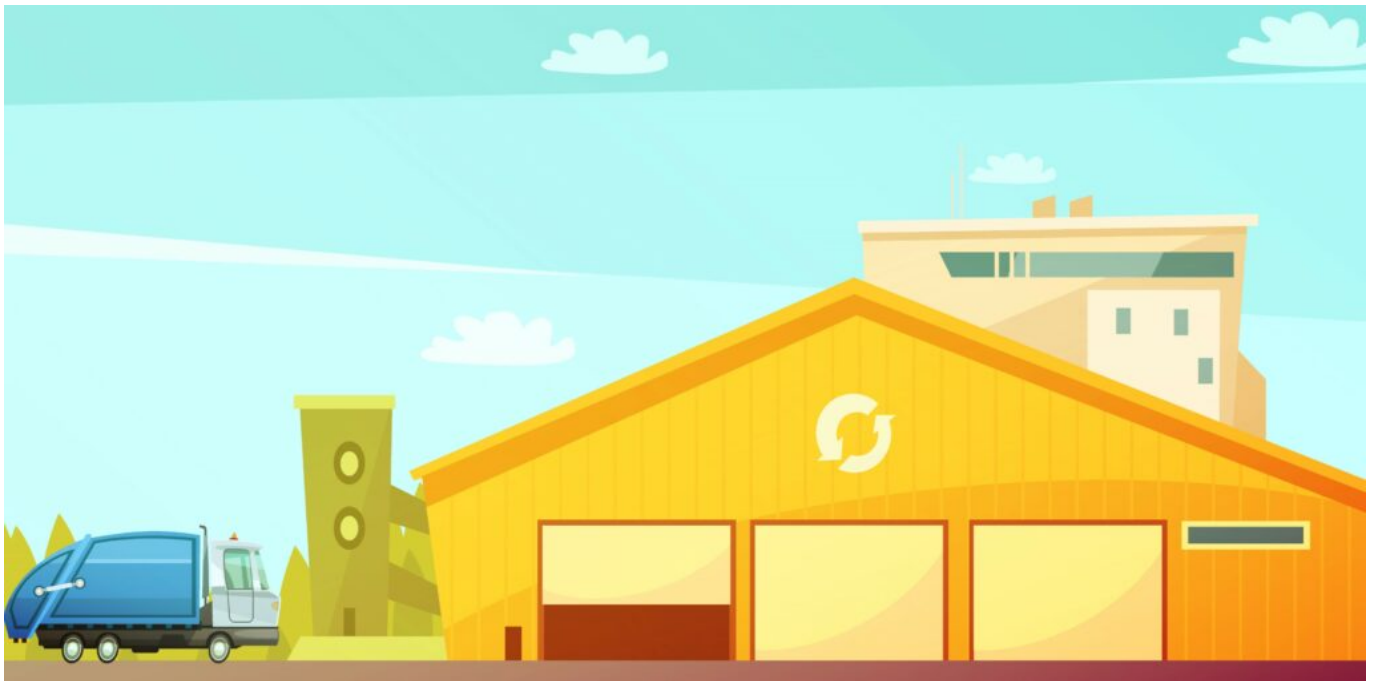
Autre initiative remarquable : la mise en place d'une nouvelle filière dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône de réemploi des bouteilles de bière en verre avec [l'Incassable](#) ayant déjà permis de réemployer 5 000 bouteilles via le déploiement effectif sur 30 points de vente et collecte.

*\*15,6kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique, 26,1kg/habitant d'emballages en verre et 11,4kg de papiers triés par habitant et par an en moyenne.*

*\*\*En 2021, chaque Vauclusiens a trié 62,4kg d'emballages ménagers et papiers. : 17,3kg/habitant d'emballages légers, 32,5kg/habitant d'emballages en verre et 12,6kg/habitant de papiers (2019).*

Ecrit par le 22 juillet 2024

# Collecte des déchets : la CCI du Pays d'Arles s'inquiète de la double peine pour les entreprises



Mardi, les élus de [l'agglomération de l'ACCM \(Arles Crau Camargue Montagnette\)](#) ont voté en assemblée communautaire (voir vidéo ci-dessous) l'arrêt de la collecte des déchets ménagers des producteurs professionnels situés en ZAE (Zones d'activité économique) dans le courant de l'année 2023. Une décision que [la CCI \(Chambre de commerce et d'Industrie\) du Pays d'Arles](#) estime représenter une double peine pour les entreprises de son territoire.

« Parce que la question de la transition environnementale sur le Pays d'Arles est au cœur de notre contrat de mandature pour les 5 prochaines années. La CCI du Pays d'Arles, par la voix de son Président Stéphane Paglia, dénonce une décision non concertée et non planifiée qui s'apparente à infliger aux industriels et commerçants une double peine. Une double peine qui porte à la fois sur le paiement de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui ne cesse d'augmenter (+2,53 points soit 15,6% d'augmentation en 2022) et de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) qui double chaque

Ecrit par le 22 juillet 2024

année, sans pour autant bénéficier de ces services. Cette décision va obliger les entreprises à assumer le coût de la collecte de leurs déchets par un opérateur privé dans une période d'inflation qui grève leurs marges, en même temps que le remboursement de leur Prêt garanti par l'État (PGE) qui fragilise leur trésorerie. »

« Nous invitons l'ACCM, poursuit la chambre consulaire du Pays d'Arles, à élaborer en concertation avec la CCI du Pays d'Arles, les syndicats patronaux, les fédérations et associations d'entreprises un plan d'accompagnement des entreprises pour la gestion de leurs déchets dans un délai raisonnable.

Les Services de la CCI du Pays d'Arles se tiennent prêts à mettre en place une médiation dans les 16 Zones d'activité économique (ZAE), auprès des 1063

entreprises impactées afin de les sensibiliser et les accompagner dans la gestion, la réduction et la valorisation de leurs déchets. »

Retrouvez ci-dessus les débats de l'ACCM sur l'arrêt de la collecte des déchets ménagers des producteurs professionnels situés dans les 16 Zones d'activité économique de l'agglomération (délibérations 1 et 2).

---

## **Bollène invite les citoyens à nettoyer les bords du Lez**

Ecrit par le 22 juillet 2024



**La commune de Bollène se mobilise pour l'environnement et organise un nettoyage des bords du Lez ce samedi 17 septembre. Ce nettoyage sera accompagné d'animations pédagogiques, le tout dans une ambiance conviviale.**

Ce samedi, la commune de Bollène organise un nettoyage citoyen des bords du Lez auquel les petits comme les grands sont invités à participer. Cette initiative, lancée avec le soutien de la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP) et le Crédit agricole de Bollène, mêlera nettoyage et ateliers pédagogiques dont l'objectif est de sensibiliser le public aux problématiques environnementales liées au développement durable.

Le rendez-vous est donné à 9h sur la place du 18 juin à Bollène. La matinée sera rythmée par un ramassage des déchets, de mégots et d'autres dépôts sauvages jonchant le Lez, et par plusieurs ateliers scientifiques animés par l'association Les Petits Débrouillards qui traiteront le thème des pollutions aquatiques.



Ecrit par le 22 juillet 2024

**NETTOYAGE CITOYEN**

**Associez-vous à nous pour nettoyer les bords du LEZ !**

**SAMEDI 17 SEPTEMBRE** **GRATUIT**

Venez participer au nettoyage des bords du LEZ et Venez jouer aux «APPRENTIS SORCIERS» avec l'association «Les Petits Débrouillards» !

**De 9h à 12h**  
**Place du 18 juin**

Bollène | RHÔNE LEZ PROVENCE | CRÉDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE | SMBVL | les petits débrouillards

V.A.